

# LE PETIT JOURNAL

Octobre 2009



## CONTACT



Mairie d'Haudainville  
1 rue de Verdun  
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86  
Fax 03 29 83 98 94

[mairiehaudainville@wanadoo.fr](mailto:mairiehaudainville@wanadoo.fr)

## Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30  
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30  
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**. Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

### **en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

**Louis Kutschruiter**

06.87.51.85.84

**Serge Silveti**

06.79.79.94.67

**Eric Preud'homme**

06.08.48.75.97

**Romain Sismondini**

06.08.23.93.32

## AGENDA



### ✓ Samedi 14 novembre 2009 de 10h à 17h

1<sup>ère</sup> bourse aux vêtements, objets de puériculture et jouets (cf. article ci-après)

### ✓ Samedi 21 novembre 2009 à 20h30

L'atelier théâtre de Thierville sur Meuse « Les Fet'arts » viendra jouer à la salle des fêtes de Haudainville la pièce « Comme on connaît les siens » de Séverine Loubiat (représentation unique). L'entrée sera gratuite et ouverte à tous.

### ✓ Samedi 5 décembre 2009

Saint Nicolas à la salle des fêtes

### ✓ Dimanche 6 décembre 2009

Repas des Aînés

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2009

La cérémonie aura lieu au Monument aux Morts à 10h30 avec la participation des enfants du village. Elle sera suivie de la remise de la médaille de la reconnaissance de la Nation à Monsieur Pierre ROUSSEL. Un vin d'honneur à la salle des fêtes clôturera cette cérémonie à laquelle vous êtes tous conviés.

## SURVEILLANCE DES LIGNES ELECTRIQUES 20000 VOLTS

Vous avez pu ou allez pouvoir remarquer un hélicoptère voler au-dessus de notre territoire. La société BOURGOGNE HELICOPTERE réalise la surveillance des lignes électriques 20 000 volts en hélicoptère entre le 12 octobre et le 13 novembre 2009 pour le compte d'ERDF. L'hélicoptère gris et immatriculé F.GSIC effectuera des vols rasants de la hauteur des supports ERDF (soit 10 mètres).

## SLC LA BEHOLLE - RECTIFICATIF

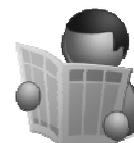
Dans notre précédent numéro, une page d'information sur les activités de l'association SLC La Béholle était insérée.

Concernant l'adresse internet du site de l'association, il fallait lire :

<http://pagesperso-orange.fr/slc.la.beholle/index.htm>

L'occasion de rappeler également que toutes les activités ont repris depuis début septembre mais qu'il reste encore des places disponibles dans certaines sections et notamment dans la section JUDO.

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

Louiselle VILLAIN le 11/09/2009

Noé BRYCHE le 13/09/2009

Elya PERIN le 21/10/2009

## Prochain conseil municipal

Le vendredi 4 décembre 2009  
à 20 h 30



## **DELIBERATIONS**

### **Contrat de travail**

Monsieur le Maire expose au Conseil, que le contrat de travail de Mme MOUFLIN Evelyne arrive à échéance au 31 octobre et que pour les besoins du service, il serait nécessaire de le reconduire. La population du village ayant dépassé les mille habitants, ce contrat devra être statutaire (1 an stagiaire avec titularisation à l'échéance).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la reconduction du contrat sous sa forme statutaire et charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

### **Convention « capture des animaux à risque »**

Dans l'état actuel de la loi, il appartient au Maire de prendre en charge les animaux errants ou en état de divagation, qui seraient trouvés accidentés. Si l'on peut considérer, au titre des missions confiées aux Services d'Incendie et de Secours par le Code Général des Collectivités Territoriales, que les Sapeurs-pompiers peuvent être sollicités lorsqu'un animal est blessé ou s'il génère des risques certains pour autrui, cette intervention est limitée et ne comprend pas le transport de ces animaux vers les fourrières et refuges. Ce type d'action ne peut être envisagé qu'aux frais de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la convention proposée et charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Demande de subvention Fonds National de Prévention, Evaluation des risques professionnels**

Le Centre de Gestion de la Meuse (CDG) a sollicité une douzaine de collectivités et établissements publics du département afin qu'ils s'engagent avec le Fonds National de prévention (FNP) de la CNRACL dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Ce projet, au-delà du caractère subventionnable, va permettre à la collectivité d'entamer une réflexion globale et participative sur les méthodes de travail au sein des services avec pour objectif, l'élaboration du document unique rendu obligatoire par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ainsi que l'élaboration et la mise en place d'outils opérationnels pérennes en matière de suivi de la démarche santé sécurité.

A cet effet, le CDG accompagnera les collectivités dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la mise en œuvre et le suivi de la démarche.

L'aide financière sera apportée sous conditions dont notamment :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus du document unique ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention, autorise la collectivité à percevoir une subvention du FNP, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le FNP et le CDG ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **Modifications budgétaires :**

Afin de pouvoir régler les factures se rapportant au diagnostic accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à l'achat des ordinateurs pour l'école, il y a lieu de faire les modifications suivantes :

Article 2313 :- 2300 €

article 2031 : + 2300 €

Article 2313 :- 15 000 €

article 2183 : + 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, les modifications proposées, et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

### Place de parking : Tarif

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques ou privées.

L'Article UA12 du PLU stipule que lorsque le pétitionnaire d'un permis de construire ne peut satisfaire aux obligations imposées en matière de réalisation d'aires de stationnement, une participation financière est exigée.

Vu l'article L421-3 du Code de l'Urbanisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de fixer cette participation à 2 287 € par emplacement. Et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Subvention pour classe transplantée

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention sollicitée par Madame GOFFIN Stéphanie, enseignante en classe de CM1-CM2, qui voudrait emmener ses élèves (26) en classe transplantée à KLINGENTHAL (Alsace) la semaine du 31 mai au 5 juin 2010. Le coût du séjour se monterait à 1 800 € pour le transport en autocar et 6708 € pour l'hébergement, la restauration et l'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de soutenir le projet de Madame GOFFIN en lui octroyant une aide à hauteur de 1800 € afin de financer son projet. Cette aide sera inscrite au budget 2010.

### **Informations diverses**

- La situation de notre agent en maladie professionnelle a été régularisée par son détachement à la CODECOM de Verdun.
- Un recensement agricole doit avoir lieu en 2010, une commission communale consultative est constituée : M. KUTSCHRUITER Louis, M. HOCQUET Patrice, M. PREUD'HOMME Eric et M. PICARD Marc sont membres de cette commission.
- Presbytère : les avants projets sont présentés au conseil.
- La voirie et l'assainissement du Val de la Marjolaine sont en cours de reprise par la commune, pour être ensuite transférés à la CODECOM et au SMATV.
- Le projet d'un nouveau lotissement est envisagé, une prise de contact avec les propriétaires fonciers doit se faire.
- Une visite de la forêt communale a eu lieu le 12 septembre. Divers aspects, touristique, ludique et social ont été mis en évidence.  
La vente par adjudication de bois sur pied concernant la parcelle 22 a été réalisée le 14 octobre pour un montant d'environ 15 000 €.  
Cessions de bois de chauffage : 29 inscrits sur la commune à ce jour.
- Le livret d'accueil a été remis aux nouveaux habitants au cours d'une réunion.
- Une réunion du C.C.A.S a eu lieu le 8 octobre. Le repas des aînés est prévu pour le 6 décembre à la salle des fêtes.
- C.O.D.E.C.O.M : Les travaux de l'espace culturels doivent reprendre en janvier.

## **P**RECAUTION POUR L'HIVER

L'hiver approche !

Il est de votre devoir de vérifier l'isolation de votre (vos) compteur(s) d'eau.

Comment faire ?

Une plaque de polystyrène ou de la laine de verre peuvent convenir.

Chaque année des désagréments surviennent se caractérisant par des remplacements de compteurs à la charge du propriétaire.

## **O**PERATION NETTOYAGE DU RUISSEAU DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2009

Equipés de bottes, gants, fourches, râteliers, débroussailleuses et rejoints par Marc avec son tracteur et une benne, Dédé, Yannick, Bernard, David, Gislaine, Marie-Line, Eric, Serge et Louis ainsi que Romain, Jules, Maxime et Tristan pour les plus jeunes, se sont retrouvés à 14 h au terrain de foot pour nettoyer les parties du ruisseau bordant les propriétés communales.

L'opération a été plus rapide que l'an passé, ce qui a permis de nettoyer plus en profondeur l'ancien lavoir rue des prés. Vous pourrez ainsi mieux le remarquer lors de vos promenades...

Nous avons passé un agréable après midi sous le soleil et au profit de l'environnement.

Merci à tous pour votre disponibilité et votre bonne humeur.

### Rappel :

Tout riverain d'un cours d'eau est propriétaire des berges, jusqu'à la moitié du lit. Il en a jouissance, mais il a obligation d'assurer l'entretien « normal » du cours d'eau (L215-1 et suivant du Code de l'Environnement).

On entend par entretien normal, le maintien du libre écoulement des eaux : enlèvement d'atterrissements, enlèvement de la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau....

Il est important de différencier la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau qu'il faut enlever (frein à l'écoulement des eaux), de la végétation sur les berges nécessaire à leur stabilité (entretien régulier et raisonné). La notion d'entretien exclut l'élargissement du lit ou son creusement. On ne retire que ce qui s'est accumulé.

## **M**EDAILLE DE LA RECONNAISSANCE DE LA NATION

Tout civil ou militaire peut prétendre au Titre de Reconnaissance de la Nation s'il a pris part à l'un des conflits contemporains, à la condition qu'il ait servi au moins 90 jours, consécutifs ou non, dans des unités militaires, reconnues combattantes ou non, de l'Armée française, d'armées alliées ou de forces internationales, ayant opéré pendant les périodes et dans des Etats ou territoires ouvrant vocation à la carte du combattant.

Le Titre de Reconnaissance de la Nation donne droit à la délivrance d'un diplôme, au port de la médaille de reconnaissance de la Nation et à la souscription d'une rente mutualiste majorée par l'Etat.

Il s'agit d'un diplôme à caractère honorifique dont la possession donne la qualité de ressortissant de l'Office national et ouvre donc droit aux mêmes avantages que ceux dont bénéficient en cette même qualité les titulaires de la carte du combattant (patronage et aide matérielle, accès aux écoles et maisons de retraite).

Créé en 1967 pour les militaires ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord, le TRN a été étendu :

- en 1974, aux membres des forces supplétives françaises ayant participé aux mêmes opérations et Français ou domiciliés en France lors de leur demande,
- en 1993, aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles de nationalité française qui ont servi dans une formation ayant participé aux opérations et missions ouvrant vocation à l'attribution de la carte du combattant,
- en 2001, aux militaires et aux civils français ayant servi en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964.

### **Procédure d'attribution**

La demande doit être déposée auprès du service départemental du lieu de résidence, au moyen d'un formulaire identique à celui de la carte du combattant, commun à tous les conflits et valant pour les militaires et les civils. Le service départemental procède à la vérification des services, auprès des intéressés et des services d'archives militaires. Le TRN peut être délivré aux familles des ayants-droit, tant civils que militaires, tués, portés disparus au cours des conflits d'AFN ou décédés depuis lors ou décédés depuis le 4/01/1993 pour ceux qui ont participé aux autres conflits.

Toute attribution de la carte du combattant doit s'accompagner de la délivrance du TRN correspondant si cela n'a pas déjà été fait.

## JUDO A LA SALLE DES FETES

Depuis la rentrée scolaire, les petits judokas ont repris le chemin du tatami.

Sous la conduite de Sylvie Renaud (professeur de judo diplômée du brevet d'état), ils peuvent découvrir les arcanes de ce sport martial venu de loin.

Les petits disciples de maître Jigoro Kano (fondateur du judo) sont répartis en deux groupes :

Les tous petits de moins de 6 ans font du baby-judo les mercredis de 13h15 à 14h15 et les plus de 6 ans reçoivent les enseignements complets de la discipline les mercredis de 14h15 à 15h45. Il reste encore quelques places. Alors si vos enfants sont tentés ! Pourquoi pas le judo ?

## LES DJEMBEFOHLAS DE LA BEHOLLE

Les jeunes djembéfohla de la Béholle (joueurs de djembé) se sont produits **mercredi 14 Octobre** à Verdun au pied du monument de la victoire devant près de 200 spectateurs.

En effet les jeunes musiciens ont pu jouer quelques rythmes africains devant un jeune public rassemblé pour l'occasion par les centres sociaux de Verdun et le CAAPE (garderie scolaire de Verdun).

Rappelons que les jeunes musiciens répètent tous les jeudis de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes.

## NAPPAGE NOCTURNE ! VOUS CONNAISSEZ ?

Savez-vous que dans votre village, existe un groupe de rock dénommé Nappage Nocturne ?

Fort de 4 musiciens et d'un chanteur, ils répètent depuis plusieurs années dans un studio aménagé dans une grange, à l'image des meilleurs studios californiens ou anglais.

Leur style, c'est le rock ! Rock de leur composition, et les ballades teintées de blues. Quelques reprises des grands standards des années 70 à 90 sont également à leur répertoire. Bref! De purs et durs amateurs avec une approche très professionnelle. On peut les entendre parfois car ils se produisent dans la région. Retenez leurs dates car leurs apparitions sont rares ! Comme les diamants musicaux qu'ils nous distillent.

## REMISE DU LIVRET D'ACCUEIL

**Vendredi 25 Septembre 2009** a eu lieu dans la salle du conseil une cérémonie en l'honneur des nouveaux habitants de la commune.

Soucieux du bien être de toute la population du village, le maire et les élus ont décidé de mettre en place tous les 2 ans une petite cérémonie regroupant les élus eux-mêmes, les associations, l'école et les nouveaux habitants. Ainsi se sont retrouvées autour du verre de l'amitié 7 familles récemment arrivées sur la commune.

Chacun a pu discuter, se connaître et se présenter.

A cette occasion, il a été remis à chaque nouvel habitant un livret d'accueil (livret regroupant les principales informations du village réalisé par la commission de communication).

## RENTREE DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Depuis la rentrée, la cantine et la garderie ont ouvert leurs portes aux enfants scolarisés dans notre école. Ils sont accueillis tous les jours en complément du temps scolaire.

Cette année beaucoup de très jeunes enfants sont arrivés à l'école, la cantine et la garderie suivent donc cette tendance et les accueillent sous l'œil bienveillant de Magalie et d'Evelyne. Elles ne sont donc pas de trop pour les aider à avaler leur repas préparé par la société INNOVA. La cantine se tient dans la salle des Fêtes ; des jeux ont été achetés par la commune pour occuper les enfants après le repas.

Signalons également que, suite à la demande de plusieurs familles, la facturation pour les enfants inscrits à la cantine se fera dorénavant chaque mois.

Pour les enfants fréquentant uniquement la garderie, le système de facturation reste inchangé (de vacances à vacances).

Pour tous renseignements :

Vous adresser en mairie ou bien directement auprès d'Evelyne. Il reste encore quelques places !

A noter qu'il est possible de régler les frais de garderie par les chèques emploi /service CESU.

## LES RANDONNEURS DU VERDUNOIS A

### HAUDAINVILLE

**Le 23 septembre**, le club des Randonneurs du Verdunois s'était donné rendez-vous sur le parking de la rue de Buttry.

Au menu de l'après-midi deux marches étaient proposées une petite boucle de 8 km à laquelle ont participé 51 marcheurs et une autre de 13 km qui a rallié 67 courageux.

Ces deux circuits ont fait découvrir aux participants des lieux d'activités aujourd'hui disparues, extraction de pierre de taille, de grouine ainsi que des vestiges des fortifications Séré de Rivières.

Le soleil étant de la partie les marcheurs ont goûté au charme des layons ombragés de La Béholle et ont pu admirer depuis les hauteurs dégagées le panorama de la vallée de la Meuse.

Ces circuits avaient été proposés par les membres haudainvillois de ce club dynamique qui compte plus de 200 membres.

Outre une activité régulière de marche 2 mercredis après-midi par mois ce club propose en plus une grande marche de la journée qui oscille entre 20 et 25 km ceci une fois par mois et une participation occasionnelle à des grands rassemblements régionaux voire nationaux.

## LE MOT DU CCAS



Bien vivre chez soi en sécurité, ça se partage !

Grâce à la télésurveillance.

Qu'est-ce que la télésurveillance ?

C'est un petit appareil, d'utilisation ultra simple, qui se porte autour du coup ou en bracelet.

En cas de problème ou d'accident un seul geste suffit : une simple pression sur l'appareil avec trois fonctions possibles 24h sur 24h, 365 jours par an !

- 1) Un simple appel.
- 2) Un dialogue avec un interlocuteur de la société Filien qui vous identifie ;
- 3) Une intervention ! Vos proches sont contactés par les services d'urgence et de secours.

La société FILIEN (téléassistance et sécurité des personnes) basée à Belleville (55) travaille avec plusieurs partenaires : l'ADMR et PRESENCE VERTE. Elle vous apporte la tranquillité pour vous mais aussi pour votre entourage.

La téléassistance est reconnue comme service à la personne, elle ouvre droit à des réductions d'impôts et/ou crédit d'impôts de 50% pour les dépenses engagées.

Des aides financières peuvent être versées par la CRAM, les mutuelles, les caisses de retraite complémentaires et le Conseil Général (APA)

Pour tous renseignements : vous adressez en mairie ou bien directement à la société

FILIEN - Rue Alfred Sauvy - ZA du Wameau - BP 10219, 55105 Belleville - Tel 0329867777 - Mail : [filien@filien.com](mailto:filien@filien.com)  
Internet [www.filien.com](http://www.filien.com)

## INFORMATION FORET COMMUNALE

Dans le cadre du futur plan d'aménagement de la forêt communale de Haudainville, les membres du conseil municipal et de la commission forêt furent invités à une 1<sup>ière</sup> visite du domaine forestier communal le samedi 12 septembre 2009 à 14H00, sur le canton « La rude côte et le bois des Caures » massif de la Beholle d'une superficie de 46Ha et 15ca.

Cette visite fut animée par messieurs Bouscasse et Perrin, personnels de l'ONF et de madame Sophie Ochem, qui est chargée de l'élaboration du futur plan d'aménagement de notre forêt par l'ONF. Visite qui a pour but d'expliquer le principe de l'aménagement forestier, instrument d'une gestion durable des écosystèmes forestiers et de plan d'action de cet aménagement.

Le dossier comprendra : Analyse du milieu naturel. Analyse des besoins économiques et sociaux. Examen critique de la gestion passée. Synthèses « choix des objectifs ». Principales décisions. Programme d'actions « le plan de gestion ». Rédaction du futur plan année 2010 (Projet 2<sup>nd</sup> semestre 2010).

Le dossier sera ensuite présenté devant le conseil municipal puis un vote aura lieu concernant l'aménagement pour une durée de 15 années.

Beaucoup d'enjeux, tant économiques que sociaux, comme l'accueil du Public, la chasse, la conservation d'éléments culturels, la protection de milieux et de paysages « Points de vue, panorama » seront à prendre en compte dans la rédaction du futur plan, qui sera la politique menée par notre mandat, pour les décennies à venir.

### Information pour affouage

Le tirage au sort des cessions de bois de chauffage aura lieu **le mercredi 16 décembre 2009 à 18h30** dans la salle du conseil en mairie.

## AMELIORATION DE L'HABITAT

Les Instances Locales de Coordination G rontologiques (ILCG) b n ficient de cr dits allou s par le Conseil G n ral pour faciliter le maintien   domicile des personnes  g es de 60 ans et plus.

Le CMAL (Centre Meusien   l'Am lioration du Logement), prestataire technique du Conseil G n ral pour les dossiers pr sent s en Commission Habitat des ILCG, re oit et g re les cr dits d partementaux. Il a pour mission de conseiller techniquement les demandeurs et de rechercher toutes les aides financi res susceptibles d' tre accord es par les organismes concern s.

En ce qui concerne les secteurs o  l'op rateur charg  de l'OPAH (Op ration Programm e d'Am lioration de l'Habitat) n'est pas le CMAL, il est n cessaire que les dossiers concernant les personnes  g es lui soient transf r s m me ceux qui ne peuvent pr tendre aux aides de l'Etat. Ces dossiers peuvent  tre honor s par les ILCG.

### Les demandeurs doivent :

-  tre  g s de soixante ans et plus
- Occuper en qualit  de propri taire ou locataire,   titre de r sidence principale, un logement non soumis   des servitudes qui pourraient entra ner sa d molition dans un d lai inf rieur   deux ans

### La nature des travaux retenus :

- Mettre en conformit  et rendre possible le maintien   domicile
- Installation d'un chauffage ou remplacement de chaudi re
- Cr ation ou modification de sanitaire (ex : changement d'une baignoire par une douche)
- Fourniture et pose d'un monte escalier.
- Adapter le logement et am liorer son accessibilit  (rampes d'acc s, ascenseur...)
- Remplacement de persiennes par des volets roulants, changement de fen tres
- R fection de toiture
- Etc...

### Montant et modalit s de l'aide :

Le montant maximum des subventions allou es par les ILCG est limit    1 100   par dossier hors frais de gestion du CMAL.

Apr s r ception de la facture, le CMAL fait une visite de contr le pour v rifier si les travaux ont  t  r alis s suivant devis et facture.

Le paiement est effectu  au demandeur ou   l'entreprise si celle-ci n'a pas  t  r gl e en totalit .

(Exemple d'aide accord e pour la fourniture et pose d'un monte escalier et le remplacement d'une baignoire par une douche : montant des travaux : 16 794,00  

ANAH : 6 407,00  , CRAM : 1 998,00  , ARRCO : 599,00  , ILCG : 1000,00  

Reste   la charge du demandeur 6 790,00  )

L'ILCG se tient   votre disposition pour vous aider   constituer votre dossier.

**Vous pouvez appeler le 03.29.87.73.70**

## LOTO DES PETITS ANONS

**Vendredi 16 octobre**, avait lieu   la Salle des F tes de Haudainville, le 5 me loto organis  par l'association « les Petits  nons ».

D s l'ouverture des portes, les joueurs se pressaient pour obtenir les cartons tant convoit s !

Tout au long de la soir e, se sont succ d es les diff rentes parties avec,   la clef, de nombreux lots : service   pizza, r veil, v lo d'appartement, s che-linge et bien d'autres encore !

Chacun a  galement pu se restaurer avec les sandwiches, p tisseries et autres boissons.

Rappelons que les b n fices des diff rentes actions organis es par « les Petits  nons » sont revers s   la Coop rative Scolaire de l' cole pour financer l'achat de mat riel p dagogique et l'organisation de sorties et voyages.

## OPERATION BOUCHON D'AMOUR



Au cours de la distribution des sacs jaunes, les conseillers municipaux ont été interpellés par plusieurs habitants de Haudainville pour savoir ce qu'ils devaient faire des bouchons en plastique issus des déchets ménagers et longuement amassés. La Mairie n'a pas vocation à collecter les bouchons. C'est l'association « Bouchons d'Amour », parrainée par Jean-Marie Bigard, qui organise cette collecte.

Il n'y a actuellement pas de personne relais pour la collecte au niveau de la commune. Le point de collecte le plus proche se trouve à VERDUN, auprès de Mme FELTEL de l'association ARIAJ située aux « Planchettes », 60 rue du Dr Schweitzer.

Rappelons le principe de cette opération qui consiste à collecter les bouchons en plastique de tout type (en excluant ceux contenant des parties métalliques ou cartonnées et ceux des produits toxiques) dans le but de les revendre à un recycleur, les bénéfices devant permettre l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants,...) et la participation à des opérations humanitaires ponctuelles à l'étranger.

Si des personnes désiraient se porter volontaires pour la centralisation de la collecte au sein du village, elles peuvent prendre des renseignements directement sur le site internet de l'association

(<http://www.bouchonsdamour.com>)

et se faire connaître en mairie pour que leur identité soit diffusée auprès de la population.

## CAMPAGNE DISTILLATION

Si vous désirez distiller vos propres fruits, quelques règles sont à rappeler.

En France, il est interdit de fabriquer, de posséder et d'utiliser un alambic sans autorisation au préalable. Chaque alambic est enregistré auprès des douanes et droits indirects.

Il faut être propriétaire d'un verger ou d'une vigne pour distiller.

Il faut obligatoirement effectuer une déclaration de distillation avant de distiller. Un document « Déclaration de distillation - Demande de délivrance d'un titre de mouvement » est à demander dans les recettes des douanes ou à la mairie 10 jours avant la date prévue pour le transport des matières à distiller.

**Les personnes ayant le privilège**, ne paient pas de taxe pour les 10 premiers litres d'eau de vie pur, et au delà, le montant des taxes est de 14,50€ par litre d'alcool purs. (1 litre d'alcool pur est égale à 2 litres d'eau de vie à 50°)

**Les personnes qui n'ont pas le privilège**, paient les 10 premiers litres d'eau de vie pure à 7,25 €, puis 14,50 € par litre d'alcool pur pour les litres supplémentaires.

Il est également rappelé que l'eau de vie fabriquée au cours d'une journée ne peut être enlevée qu'à partir de 20 heures.

## 1ERE BOURSE AUX VETEMENTS, OBJETS DE PUERICULTURE ET JOUETS

L'association « Les Petits Ânon » organisera sa 1<sup>ère</sup> bourse aux vêtements d'enfants de 0 à 16 ans, objets de puériculture, jeux et jouets

**Le samedi 14 novembre 2009 de 10h à 17h.**

Les objets, dont les vendeurs auront préalablement fixé le tarif, pourront être **déposés le jeudi 12/11 de 16h30 à 18h00 à l'école ou le vendredi 13/11 de 18h30 à 20h00 à la Salle des fêtes.**

Le matériel mis en vente devra être propre et en bon état et les vêtements ni troués, ni tachés.

Les jouets ainsi que le matériel de puériculture seront en état de marche, complets et aux normes en vigueur. 20 vêtements maximum seront acceptés pour une même taille.

**Une somme de 1€ par page de 20 articles déposés et une commission de 15% sur le montant des ventes réalisées seront facturés par l'association.**

Le retrait des articles invendus se fera le samedi 14/11 de 18h00 à 19h00.

Les vendeurs qui le désirent pourront pré-étiqueter leurs articles afin de gagner du temps lors du dépôt. Ils indiqueront sur chaque étiquette le prix de vente et leur code composé des deux premières lettres du nom, des deux premières lettres du prénom en laissant une place pour le numéro de liste d'inscription (exemple pour Mme DUPONT Mireille, le code débutera par DuMi puis le n° d'inscription)

Les fiches d'inscription et le règlement seront disponibles les jours de dépôt ou la semaine précédente, sur demande en s'adressant à :

Marie-Line Picard au 03.29.84.76.93 ou par mail : [bernard.picard5@orange.fr](mailto:bernard.picard5@orange.fr)

## VENTE DE CHOCOLATS POUR NOEL

Dans le cadre de la Coopérative Scolaire, les enfants de l'école d'Haudainville proposent de commander des chocolats pour Noël à choisir dans un catalogue.

Les commandes sont à passer avant le vendredi 6 novembre. Cette vente permettra d'aider à financer les sorties scolaires de fin d'année ainsi que la classe transplantée des CM. Réservez leur un bon accueil !

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET FACTURATION

Par souci de cohérence entre les communes, certaines communes facturant fin 2009 et d'autres début 2010, le SMATUV a demandé en réunion syndicale une harmonisation.

C'est la raison pour laquelle votre relevé de compteur d'eau se fera fin novembre ou début décembre et la facturation en fin d'année.

Merci de votre compréhension.

## PANNEAUX INDICATEURS DE VITESSE

Comme vous l'avez sans doute remarqué, les panneaux indicateurs de vitesse situés aux entrées du village ont été réparés. Ceux-ci étaient hors service suite à un problème d'alimentation électrique.

La nécessité de commander des pièces et l'intervention des techniciens d'ERDF ont rendu un peu longue leur remise en service.

## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVE AU CONSEIL D'ECOLE

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le vendredi 16 octobre. Sont élus : Bernard PICARD (CE1), Valérie CIRE (GS), Angélique COUSIN (CP), Valérie NICOLAS (CM1), Sandrine LAURENT (PS). Agnès LECLERC (MS, CE2, CM2) et Evelyne MOUFLIN (CM2) assumeront la suppléance.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant la fin de l'année ? Vous êtes un nouvel arrivant sur la commune ?

Vous avez **jusqu'au 31 décembre 2009** pour vous inscrire. Pour cela, il vous suffit de venir en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Si vous êtes inscrit dans une autre commune, après votre nouvelle inscription, la radiation se fera automatiquement.

## FORMATION OBLIGATOIRE POUR DETENTION DE CHIENS DANGEREUX

La loi du 20/06/08 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a introduit une formation des propriétaires de chiens visant à sensibiliser aux risques que représente un chien dangereux et les informer des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents.

Cette formation est OBLIGATOIRE pour :

- Tous les détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories,
- Les propriétaires ou détenteurs de chiens désignés par le Maire ou le préfet en application de l'article L.211-11 du code rural parce que leur chien est susceptible de présenter un danger,
- Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet en application de l'article L.211-14-2 du code rural parce que leur chien a mordu une personne.

A l'issue de cette formation, les propriétaires ayant suivi avec assiduité la formation se verront délivrer une attestation d'aptitude par le formateur.

**Cette attestation d'aptitude est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories.**

L'arrêté préfectoral en date du 18/09/2009 fixe la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires de chiens dans le département de la Meuse.

Il s'agit de Mr Sylvain PROD'HON à 55200 Fréméreville sous les Côtes (Tel : 06.21.69.66.55) et Mme Catherine CHARLES à 08140 Pouru aux Bois (Tel : 03.24.26.32.15).

Cette liste est également diffusée sur le site internet de la préfecture [www.meuse.pref.gouv.fr](http://www.meuse.pref.gouv.fr) (rubrique « les services à l'usager » - chiens dangereux).

Il est important de rappeler que les personnes détenant un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie devront, **au plus tard le 31 décembre 2009**, obtenir le permis de détention délivré par la Mairie sous contrôle d'un dossier complet comprenant :

- Identification du chien
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient
- Certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens mâles et femelles de la 1<sup>ère</sup> catégorie
- Obtention par le propriétaire de l'attestation d'aptitude
- Evaluation comportementale du chien.

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES ET TRI DES DECHETS

La distribution des sacs jaunes a eu lieu. Les personnes absentes lors de ce passage peuvent récupérer leurs sacs jaunes en mairie, de préférence le samedi matin lors des permanences.

Rappelons que la Communauté de Communes de VERDUN trie ses déchets. En 2006, 1 010 tonnes ont été recyclées soit 13,84 % du gisement. Le ramassage des sacs jaunes ont lieu 1 fois par semaine : le lundi matin. Voici quelques rappels utiles.

### **Sont destinés au tri (sacs jaunes) :**

- ▶ Papiers, journaux, magazines, prospectus, annuaires téléphoniques, catalogues
- ▶ Bouteilles et flacons en plastique. NOUVEAUTE : les bouteilles d'huile alimentaires, les flacons en plastique de mayonnaise et de ketchup vont désormais dans les sacs jaunes
- ▶ Briques alimentaires (lait, soupe, jus de fruit...)
- ▶ Cartonnettes et petits cartons : boîtes de céréales, de gâteaux, cartons d'emballage
- ▶ Emballages métalliques : boîtes de conserve, barquettes et cannettes en aluminium vidés

### **Voici les erreurs rencontrées le plus souvent :**

- films, barquettes et sacs en plastique,
- pots de yaourt
- papiers salis
- verre



### **Que deviennent vos emballages ?**

Par exemple :

- avec 670 cannettes en aluminium, on peut fabriquer un vélo
- avec 27 bouteilles en plastique, on fait un pull, pour une écharpe il faut deux bouteilles
- avec 19 000 boîtes de conserve, on produit une voiture

### **Sont destinés à la collecte traditionnelle (sac noir) :**

- ▶ Emballages plastique : film, sac, barquette, pot de yaourt, etc...
- ▶ Papiers salis, papiers peints, papiers hygiéniques (ex : couches culottes),
- ▶ Enveloppes avec ou sans fenêtre,
- ▶ Vêtements usagés,
- ▶ Emballages en polystyrène, boîtes de conserve contenant des restes.

### **La collecte du verre ... petit rappel :**

En 2006, environ 487 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire intercommunal.

Dans la colonne à verre :

- ▶ Pots et bocaux en verre
  - ▶ Bouteilles en verre (vider le contenu et retirer les bouchons)
- ATTENTION : ne pas y jeter les ampoules, pots de fleurs, vaisselle en verre, faïence ou porcelaine.

### **Le verre est un matériau recyclable à 100 % :**

Avec une bouteille recyclée, on refait une bouteille neuve en tout point semblable à la bouteille d'origine, et ce cycle peut se reproduire à l'infini.

Le recyclage du verre permet d'économiser beaucoup de matériau.

Pour 1,5 tonne de verre récupéré, on économise :

- 1,3 tonnes de sable,
- 500 kg de matières premières
- l'équivalent de 120 kg de pétrole

### **La déchetterie de la Communauté de Communes de Verdun se situe sur la commune de Thierville sur Meuse, à l'intersection de l'avenue de l'Etang Bleu et de la rue de l'Avenir.**

Elle est ouverte les lundis, mardis, dimanches matins de 09H à 12H, les mercredis, vendredis, samedis de 09H à 12 H et de 14H à 17H et les jeudis de 14H à 18H. Elle est fermée les jours fériés.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi.

Il est imprimé par nos soins en mairie, le directeur de publication est Monsieur Louis Kutschruiter, Maire de la commune.